

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

Membres présents : 20

Membres excusés :

M. BOUYER Vital, donne pouvoir à M. RICOUL Gildas,
Mme VALLEE Ginette, donne pouvoir à M. BAOUR André,
M. VALET Rodolphe, donne pouvoir à Mme GUIHENEUF Béatrice,
M. QUELEN Cyrille, donne pouvoir à M. GUILLOUX Joseph,
Mlle GOHIER Noémie, donne pouvoir à Mme MERLET Christine,
Mme STROUBLE Béatrice

Absente :

Mme GRAIN Cécile

Secrétaire :

M. EVAIN Pascal

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2011

Pas d'observation

Abstention de Madame RONDINEAU Chantal absente le jour de la réunion.

Approuvé à l'unanimité.

1 - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION 2012 DES SALLES DES FETES DE LA BERGERIE

CONDITIONS PARTICULIERES	GRANDE SALLE		PETITE SALLE		CUISINE		SALLE SOUS SOL	
	Habitants de St Père	Communes Extérieures	Habitants de St Père	Communes Extérieures	Habitants St Père et extérieurs - de 100 personnes	100 personnes et plus	Habitants de St Père	Communes Extérieures
Du vendredi au dimanche inclus et veilles et jours de fêtes (fériés)	296 €	430 €	148 €	254 €	172 € Réduction non applicable	242 € Réduction non applicable	90 €	112 €
Du lundi au jeudi inclus (- 40 %)	177 €	258 €	89 €	152 €			54 €	67 €
Réveillons Noël/St Sylvestre	650 €	650 €	375 €	375 €	355 €	35€	132 €	165 €
Si utilisation 2 jours consécutifs	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Arrhes à la réservation	25 %	25 %	25 %	25 %			25 %	25 %
Caution à la remise des clefs	305 €	305 €	305 €	305 €			305 €	305 €
Vins d'honneur			67 €	112 €				
Réservation de la Sono	77,70 € par jour		77,70 € pr jour				Non applicable	
Organisateurs professionnels de manifestations avec entrée payante	624 €							

- Une augmentation générale de 2 % est proposée hormis pour les tarifs des réveillons qui restent identiques.
- Le compte de charges 2011 de la Bergerie fait apparaître un déficit de :
 - fonctionnement : **19 428,84 €**
 - d'investissement : **3 360,72 €**

On constate que même si les charges de fonctionnement ont été bien encadrées, le déficit s'explique également par une utilisation moindre des salles en 2011 (moins de mariages et de thés dansants).

En 2012, il semblerait que tous les week-ends les salles soient louées et que l'organisateur des thés dansants ait réservé plus de dates.

Vote à l'unanimité.

2 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION 2012 DES SALLES ANNEXES DE LA MAIRIE

CONDITIONS PARTICULIERES	PARTICULIERS	AUTRES
Salle de réunion (2/3 maximum)	82 €	126 €
Si utilisation 2 jours consécutifs	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour
Sono	77,70 €	77,70 €
Caution à la remise des clefs	305 €	305 €
Arrhes à la réservation	25 %	25 %

Comme pour les salles de la Bergerie, il est proposé une augmentation de 2 % sachant qu'en 2011 les salles annexes n'ont été louées qu'à sept occasions. Le compte de résultat des salles fait apparaître un solde négatif de fonctionnement de 43 406,25 € contre 41 199,31 € en 2010. Le solde d'investissement est déficitaire de 1 915,54 €.

Ces salles sont mises à la disposition du tissu associatif et donc il n'est pas envisageable de les rentabiliser.

Remarque de M. EVAÏN Christian : le coût des frais de télécommunications est relativement élevé ? Explication de Mme ROURA : ce coût s'explique par l'abonnement du standard téléphonique pour « dispatcher » les 10 lignes individuelles et notamment pour les 6 bureaux de permanences. Or, les permanences pour la plupart n'existent plus, et les occupants utilisent leur portable. Une réflexion s'est instaurée avec Morgan CAPRON et il a été décidé de faire une étude avec France Télécom pour revoir l'installation.

Vote à l'unanimité.

3 – MEDIATHEQUE – ABONNEMENTS TARIFS 2012

Ouverture de la Médiathèque mi-janvier 2012.

Mme MERLET Christine rappelle que les modalités d'abonnement ont été étudiées en Commission.

A la vue du tableau ci-dessous, il est proposé pour l'espace multimédia une gratuité d'utilisation. Ce choix n'est peut-être pas le plus judicieux et Mme MERLET Christine s'interroge sur la possibilité de limiter l'utilisation des ordinateurs (traitement de texte, tableur) à 2 h ? Faute de recul, il est proposé de laisser dans un premier temps, l'accès libre et gratuit aux ordinateurs.

Quant à la question des tarifs préférentiels pour les minimas sociaux qui n'existaient pas auparavant, se pose le problème de la confidentialité pour les usagers relevant de ces minimas.

Finalement, il est décidé d'approuver la délibération telle quelle, à charge de faire des ajustements une fois que nous disposerons d'un recul suffisant sur les habitudes de fonctionnement.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE	TARIF
Livres	10 €
Livres + vidéo	35 €
INSCRIPTION FAMILIALE	
Livres	15 €
Livres + vidéo	40 €
INSCRIPTION COLLECTIVITES	
Livres	15 €
Livres + vidéo	40 €
INSCRIPTION VACANCIERS	
Livres	10 € + caution 50 €
INSCRIPTION MINIMAS SOCIAUX	
Individuel Livres	6 €
Individuel Livres + vidéo	8 €
Famille Livres	10 €
Famille Livres + Vidéo	15 €

Grille tarifaire pour l'utilisation de l'espace multimédia :

	INSCRITS	NON INSCRITS
Traitement de texte, tableur...	Gratuit	Gratuit
Consultation de CD Rom	Gratuit	Gratuit
Visionner des DVD	Gratuit	Gratuit
Consultation d'Internet	Gratuit	0,50 € le quart d'heure
Imprimer des documents en noir et blanc, en couleur	Gratuit 5 pages par mois Plus : voir tarifs ci-contre →	0,20 € la page en noir et blanc 0,40 € la page en couleur

Vote à l'unanimité.

4 – REHABILITATION DE LA SALLE ST ROCH – AVENANT N° 2

Par délibération en date du 25 juillet 2011, le Conseil Municipal a entériné un avenant n° 1 d'un montant de 6 133,80 € H.T. pour le lot n° 15 « Electricité courants forts et faibles » concernant un système de détection des fumées par aspiration.

A ce jour, il s'avère nécessaire de renforcer le câblage compte tenu de la spécificité et de la technicité du matériel demandé pour les spectacles. La Commission ad hoc réunie, à vérifier les éléments de cet avenant.

N° du LOT	MONTANT MARCHÉ INITIAL H.T.	N° DES AVENANTS	MONTANT DE L'AVENANT H.T.	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ
Lot n° 15 « Electricité Courants Forts et Faibles »	80 000 €	N° 1	6 133,80 €	86 133,80 €
		N° 2	11 346,50 €	97 480,30 €

Monsieur le Maire donne la parole à M. RICOUL Gildas qui explique qu'il s'agit essentiellement d'un avenant qui concerne du câblage que l'on a doublé de telle sorte que le son ou la lumière puisse se régler à partir de la régie ou du devant de scène. De plus, ont été modifiés certains câbles pour que ceux-ci soient utilisables pour tous types de matériel.

M. GUCHET André fait remarquer le défaut de comparaison avec une autre entreprise puisqu'il s'agit d'un marché public, mais il aurait été préférable que cela soit prévu initialement avant le choix de l'entreprise.

M. RICOUL Gildas au corps défendant de l'architecte fait remarquer qu'il n'est pas toujours facile sur papier de détecter les oublis mais lors des réunions de chantier, des modifications s'imposent d'elles-mêmes.

Mme LEDUC-BOUCHAUD Chantal souligne que lors du précédent conseil, elle avait souhaité disposer du décompte financier de la rénovation de la salle.

M. le Maire lui répond que ces éléments seront distribués à l'issue du Conseil Municipal.

Mme LEDUC-BOUCHAUD Chantal insiste sur le fait qu'il s'agit d'argent public et que l'information aurait pu être donnée en séance.

M. GUILLOUX Joseph répond qu'à ce jour les comptes ne sont pas encore arrêtés définitivement puisque les travaux sont en cours mais que ceux-ci seront communiqués publiquement une fois les travaux terminés.

Vote : 4 abstentions.

5 – CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE – AVENANTS

Désignation du lot	Montant H.T. marché initial	Avenants N° 1 H.T.	Avenants N° 2 H.T.	Nouveaux Avenants H.T.	Nouveau montant du marché en H.T.
Lot 2 – Gros œuvre	271 904,60 €	- 13 000,00 €	- 3 31,44 €	+ 675,00 €	256 248,16 €
Lot 4 – Couverture tuiles	13 785,10 €	-	-	+ 285,00 €	14 070,10 €
Lot 6 – Vêture pierre	30 096,32 €	+ 5 012,86 €	-	+620,10 €	35 729,28 €
Lot 7 – Bardage Zinc	33 665,79 €	-	- 172,50 €	+ 6800 €	34 173,29 €
Lot 10 – Menuiseries intérieures	27 346,81 €	-	+ 9 384,72 €	+ 756,86 €	37 488,39 €
Lot 11 – Sols – Faïences	27 345,23 €	-	- 937,52 €	+903,49 €	27 311,20 €
Lot 12 – Peinture	21 631,60 €	+ 485,00 €	+ 903,00 €	+ 580,00 €	23 599,60 €
Lot 17 – Aménagement extérieur	15 607,12 €	-	+ 1 341,00 €	+ 920,00 €	17 868,12 €
TOTAUX	441 382,57 €	- 7 502,14 €	+ 7 187,26 €	5 420,5 €	446 488,14 €

M. RICOUL Gildas explique les avenants, un par un, qui sont apparus en fin de marché et pour lesquels l'Assemblée Délibérante n'a plus guère le choix.

M. EVAIN Christian souligne des oublis flagrants de l'Architecte notamment en matière d'isolation et son manque de concertation avec la Municipalité pour présenter les devis avant de commander directement les travaux, sans ordre de service, aux entreprises. Au demeurant si l'Assemblée Délibérante n'accepte pas ces avenants, ce sont les entreprises qui seront pénalisées.

Vote : 1 contre et 1 abstention.

6 – CESSION D'UN DELAISSE COMMUNAL – COMMUNE / MESDAMES COUTANCEAU ET POTET

Mesdames COUTANCEAU et POTET riveraines du Chemin Rural de la Noë du Nord ont souhaité acquérir d'une part, un délaissé de ce chemin et d'autre part, une partie busée du fossé de remembrement contigus à leur propriété sise à La Noë du Nord.

La Municipalité, par courrier en date du 25 juin 2009, faisait part de son accord de principe sur cette cession, les frais d'honoraires du Géomètre et du Notaire étant à la charge de Mesdames COUTANCEAU et POTET.

Le délaissé du chemin a fait l'objet d'un déclassement du domaine public après enquête, acté par la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder à Mesdames COUTANCEAU et POTET pour le prix de **20 euros**, les parcelles cadastrées :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE
XE	119	La Noë du Nord	29 ca
XE	121	- d° -	1a 42 ca
TOTAL			1a 71 ca

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

M. GUCHET André émet le souhait que dans des cas similaires, la Commission se déplace sur les lieux.

Il lui est répondu que M. BOUYER Vital s'est déplacé sur place.

Vote à l'unanimité.

7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante, après avis de la Commission du Personnel réunie le 6 décembre 2011, l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^e classe, à compter du 1^{er} janvier 2012 à temps complet, pour assurer les missions prioritaires dévolues à l'entretien et à la surveillance des salles des sports, mais également pour venir en renfort aux agents responsables des salles polyvalentes ainsi que d'autres missions ponctuelles transversales.

Les mesures de publicité seront accomplies auprès du Centre de Gestion de la F.P.T.

M. GUILLOUX Joseph explique que le poste est ouvert pour Sébastien PILET qui a déjà occupé ce poste depuis le mois de mars de cette année par l'intermédiaire d'une agence intérim..

M. EVAIN Christian est surpris que ce recrutement se fasse sans concours, ce à quoi il lui est répondu que pour les premiers grades de la catégorie C, il n'existe pas de concours et le mode de recrutement peut être direct.